

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA ZONE COTIERE AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

Pratiques destructives de pêche, coupe de mangroves, pollution, extraction abusive de matériaux, érosion côtière, pression sur la côte et le lagon des activités touristiques.... Des exemples qui reflètent la situation de la zone côtière et la forte pression exercée sur les ressources marines et côtières des pays du Sud Ouest de l'Océan Indien.

35 millions de personnes vivent dans la zone côtière des pays du Sud Ouest de l'Océan Indien. La plus part de ces populations dépendent principalement de la richesse des ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins d'existence. Or l'accroissement démographique y induit une pression humaine de plus en plus forte et dommageable sur l'environnement.

Pour faire face à cette situation, la Commission de l'Océan Indien, avec l'appui financier de l'Union Européenne, met en œuvre le **Programme de Gestion durable de la zone Côtière (ProGeCo)** visant à promouvoir dans sept pays de la région, (Comores, Maurice, Seychelles, Madagascar, Kenya, Tanzanie, Somalie). **une meilleure utilisation et une gestion durable des ressources marines et côtières, et ainsi contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique.** Ce programme bénéficie d'une enveloppe financière de 18 millions d'euros issus du 9^{ième} FED.

Dans sa mise en œuvre, le **Programme** définira ses actions afin d'atteindre des résultats suivants :

- 1- Développement des connaissances sur la biodiversité et valorisation économiques des ressources marines et côtières
- 2- Développement des capacités de formation de la région, dans le domaine de la gestion des ressources marines et côtières.
- 3- Information et sensibilisation du public
- 4- Elaboration et adoption des plans nationaux de gestion intégrée des zones côtières
- 5- Amélioration des capacités des pays à prendre part activement aux négociations internationales relatives aux questions environnementales
- 6- Implication effective des acteurs non étatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement local liés à la gestion intégrée des zones côtières
- 7- Promotion d'un consensus régional sur une stratégie commune en matière de gestion durable des ressources des zones côtières.

Durant 5 ans, des Plans d'actions comprenant des solutions concrètes orienteront le travail de l'Unité Régionale de Coordination (URC) chargée de la mise en œuvre de ce Programme, et basée à Quatre-Bornes à Maurice.

Le 15 Février prochain, cette Unité en charge de la gestion technique et administrative du Programme, en partenariat avec l'Assemblée Régionale de Rodrigues, réunira à **l'hôtel Flamboyant** à partir de **09 heures**, l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des ressources côtières dans l'île : (Représentants des ministères, autorités locales telles que les Municipal Council et des Districts ainsi le secteur privé et les membres d'associations et d'Organisation Non Gouvernementales).

Cette rencontre constitue une étape déterminante dans la mise en œuvre des activités du Programme en ce sens qu'elle servira à valider les principaux problèmes identifiés au niveau local, et à définir les secteurs prioritaires d'intervention, à retenir pour l'île de Rodrigues.

Unité Régionale de Coordination
ProGeCo